

Coordination scolaire

Autor(en): **Cavadini, Jean / Perrenoud, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **62/1971 (1971)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-115910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La drogue

Les chefs de départements romands se sont eux aussi penchés sur le problème de la drogue; ils ont accepté avec intérêt le principe de la diffusion d'une brochure née des efforts conjoints des cantons de Genève et de Vaud.

Maturité langues modernes

Ils se sont préoccupés aussi de la reconnaissance de la maturité « langues modernes » et ont adressé au président de la commission intercantonale suisse de l'enseignement secondaire, présidée par M. François Jeanneret, conseiller d'Etat de Neuchâtel, un mémoire pour que cette reconnaissance soit activée.

Enfin, ils ont arrêté une position commune face à la diffusion en Suisse romande de la traduction française du *Petit Livre rouge des Ecoliers*, qui a fait couler, notamment dans le canton de Vaud, tant d'encre d'imprimerie.

En dépit de l'opposition déterminée des *conseillers d'orientation de formation universitaire*, dont le recours à la presse et autres démarches ont été remarqués, elle a consacré l'existence des deux modes de formation des conseillers d'orientation: par l'Université, d'une part, et par un cours romand, ouvert notamment aux enseignants primaires, de l'autre.

Conclusions

A relire cette chronique, on constate que la Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin est l'un des agents les plus efficaces de la coordination scolaire non seulement en Suisse romande, mais, par son exemple, sur l'ensemble du territoire helvétique.

JEAN MOTTAZ

Coordination scolaire

1. Coordination romande

L'évolution rapide des problèmes pédagogiques suisses, les diverses solutions proposées, la prise de conscience des milieux cantonaux et fédéraux, tout concourt aujourd'hui à ne pas isoler une région, mais au contraire à l'insérer dans une démarche générale.

C'est dire que la coordination scolaire en Suisse romande ne peut être envisagée comme un processus spécifique et que les efforts des différents cantons francophones tendent à respecter une harmonisation suisse même s'ils sont soucieux de défendre l'esprit le plus enrichissant du fédéralisme

qui stimule des démarches dont on peut croire aujourd'hui qu'elles n'entre-ront pas en contradiction avec l'intérêt général.

La coordination scolaire en Suisse romande a été fortifiée par le renforcement des différents organes créés par la Conférence intercantonale des chefs de Départements de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin:

a) *IRDP*

L'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP) a pris un excellent départ. Les divers travaux qu'il a conduits ont démontré l'intérêt d'une telle institution.

On a constaté que l'Institut romand devrait être élargi et enrichi d'une troisième section plus particulièrement chargée des moyens d'enseignement. Le responsable de cette nouvelle section a été désigné en la personne de M. A. Perrot, de Bienne, qui entre en fonctions le 1^{er} février 1972.

b) *Le Secrétariat à la coordination romande en matière d'enseignement primaire et secondaire*

La nécessité de maintenir les contacts entre les différents ordres d'enseignement, les départements, les associations professionnelles et le public en général a conduit le délégué à la coordination à faire à la Conférence intercantonale des chefs de Départements de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin un certain nombre de propositions dans le domaine de la coordination.

Le cadre général de l'harmonisation scolaire a ainsi pu être défini.

c) *CIRCE*

La Commission interdépartementale romande de coordination de l'enseignement primaire (CIRCE) a siégé à de très nombreuses reprises en 1971. Il s'agissait, en effet, de respecter les délais prévus pour le dépôt des programmes d'enseignement des quatre premières années de la scolarité obligatoire. Il est vraisemblable qu'en été 1972 l'ensemble de ce travail aura été mené à chef.

La collaboration avec les associations professionnelles a permis une bonne information du corps enseignant et un enrichissement du travail.

Un des principaux problèmes a trait maintenant à l'articulation des 5^e et 6^e années de scolarité.

La disparité des structures cantonales va poser un certain nombre de questions qui ne devraient pas être insolubles. Le mandat du groupe qui se chargera de la prolongation des travaux initiaux devrait pouvoir entrer en activité en 1972.

d) *Le Groupe romand relatif aux objectifs et aux structures de l'école (GROS)*

Dans le dessein d'amener tous les cantons romands à une réflexion approfondie sur les objectifs et les structures les plus favorables aux cantons romands, la Conférence romande des chefs de Départements de l'instruction publique a mandaté un groupe de travail présidé par M. Samuel Roller, directeur de l'IRDP.

Cette commission, qui réunit des chefs de service, des professeurs de pédagogie, des personnalités intéressées par les problèmes scolaires et des praticiens, a la tâche délicate de faire des propositions qui seront soumises en 1972 à la conférence susmentionnée.

e) *Conférence romande pour l'introduction de la deuxième langue dans les programmes scolaires*

Cette importante commission a déposé un premier rapport le 17 juillet 1971. Elle a étudié les données sociales, économiques et politiques du problème. Elle a tenu compte des données scolaires actuelles. Elle s'est penchée sur l'aspect biologique et neurologique de l'apprentissage linguistique, sur les mécanismes psychologiques de cet apprentissage; elle a abordé la méthodologie audio-visuelle et audio-orale; elle a pris des renseignements sur les méthodes expérimentées jusqu'à ce jour tant en Suisse qu'à l'étranger; elle a retenu l'allemand comme première langue étrangère et souhaité que l'apprentissage de cette langue fût entrepris plus tôt qu'actuellement. Elle souhaite que la première période d'apprentissage ne concerne que la seule langue orale et sans traduction. Elle envisage pour la suite de ses travaux de préciser la définition des buts de l'enseignement par niveau d'âge; la fixation des programmes et des méthodes; elle envisagera l'ajustement des programmes au niveau secondaire et la formation des maîtres.

Cette commission espère achever ses travaux au 30 juin 1972.

f) *Commission romande d'éducation civique*

Un matériel d'enseignement commun aux cantons romands sera vraisemblablement créé dans le courant de l'année 1972. Ce travail a été confié à MM. E. Buxcel, professeur à l'École normale de Lausanne, et E.V.A. Klausser, professeur au Gymnase de Fleurier.

On connaît l'importance de cet enseignement et on peut être certain que les conclusions de ce groupe contribueront à renforcer l'esprit de coordination qui préside aux relations intercantionales.

La coordination romande tient un compte scrupuleux de la coordination suisse, qui, avec un peu de lenteur peut-être, a pris en 1971 son véritable départ.

Il ne s'agit pas de créer deux écoles distinctes en Suisse, mais bien une seule école dont la richesse naît de la diversité des régions concernées et qui s'inspire de principes généraux semblables.

JEAN CAVADINI

2. Coordination interuniversitaire

Le développement des relations interuniversitaires, signalé déjà dans le précédent rapport, a conduit la Conférence universitaire romande à se réunir trois fois au cours de l'année (16 février, 26 mai, 8 octobre), mais a exigé onze séances de la Commission permanente de coordination. Deux secteurs, très différents l'un de l'autre, ont nécessité des études approfondies.

D'une part, la multiplication des enseignements de troisième cycle (physique, lettres, mathématiques, chimie) a entraîné des dépenses considérables. Il fallait, dès lors, organiser un *service comptable*. L'Université

de Genève a mis aimablement le chef de sa comptabilité à la disposition de la Conférence universitaire romande. Celle-ci, de son côté, s'est préoccupée de structurer la Commission financière romande instituée par les dispositions de la convention-cadre relative aux enseignements de troisième cycle. Un avenant à cette convention fixe les compétences de la Commission financière romande; il a été adopté dans la séance du 8 octobre 1971.

La Commission financière s'est occupée, dans les trois séances qu'elle a tenues (26 février, 23 septembre, 13 décembre), non seulement de l'examen des budgets et des comptes, mais aussi de la mise en place des procédures relatives à l'engagement et à la rémunération des enseignants du troisième cycle et du personnel auxiliaire indispensable.

L'autre question, qui a figuré à l'ordre du jour de toutes les séances, est celle de l'admission aux études de médecine. La création d'un véritable pool romand, offrant des garanties égales aux futurs étudiants dont les parents sont domiciliés dans un des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg ou Valais, aux étudiants de langue française du canton de Berne et à ceux de langue italienne ou romanche des cantons du Tessin et des Grisons, constituait une nouveauté qui n'allait pas sans inquiéter certains esprits. Aussi la Conférence universitaire romande a-t-elle invité les Départements de l'instruction publique du Valais et du Tessin à s'associer à ses travaux, comme l'avait fait déjà la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne. La Conférence a publié en mai un rapport contenant, outre des considérations d'ordre général, les décisions qu'elle a prises concernant les mesures pratiques à appliquer pour la rentrée d'automne 1972. En septembre, elle a adressé à 35 journaux romands un communiqué exposant la situation et les mesures de rationalisation qu'elle exigeait. En même temps, elle rappelait aux Départements de l'instruction publique les décisions prises et les invitait à informer les écoles des mesures qui pourraient être appliquées. Ainsi tout a été mis en œuvre pour que les autorités et l'opinion publique fussent informées de la situation. La Commission permanente, de son côté, a mis au point les critères applicables à la fixation de contingents cantonaux. Sur le plan théorique, toutes les mesures sont prises. Il faut seulement souhaiter qu'il ne soit pas nécessaire d'y recourir.

Nombreuses furent, en outre, les autres questions qui retinrent l'attention des organes de coordination. Il convient de citer la convention sur un enseignement de 3^e cycle en *théologie*; il faut surtout relever que l'effort de coordination s'applique maintenant aux études de 2^e cycle. Il a été nécessaire de préciser la situation de Fribourg en ce qui concerne la convention de psychologie. Des contacts sont établis dans le domaine des sciences de la terre. Un groupe de travail aborde le délicat problème d'une Ecole romande de pharmacie. D'autres études sont en cours, dont il sera question lorsqu'elles seront plus avancées.

L'excellence du climat qui règne dans toutes les séances et l'aspect essentiellement constructif des décisions prises manifestent, à l'évidence, l'utilité des organes créés pour s'occuper de la collaboration sur le plan interuniversitaire romand.

A. PERRENOUD

Secrétaire

de la Conférence universitaire romande